

pourquoi Nous avons simplement réitéré au Général Fermer, qui commande notre Armée, les ordres qu'il avoit précédemment, de faire observer dans le territoire du Royaume de Pologne la discipline la plus exacte ( ce qu'il a fait & dont Nous apprenons que les habitans de la Prusse même sont pleinement satisfaits ) de payer comptant tout ce qui seroit fourni, & de veiller en un mot avec le plus grand soin & la sévérité la plus scrupuleuse à ce qu'il ne résultât en aucune façon le moindre tort ou le moindre dommage pour qui que ce fût.

Comme donc il se trouve dans les endroits où Nos troupes doivent passer deux Places, fortes savoir Elbing & Thorn; Nous esperons, au cas que la raison de guerre exige qu'on y mette indispensablement un certain nombre de nos troupes, qu'elles y seront reçues comme des troupes amies & alliées. Nous assurons qu'elles observeront la discipline la plus exacte, & que dès que la raison de guerre le permettra elles évanouiront sur le champ ces deux Places &c.

Cette Patente ayant été publiée par le Général Fermer, les Magistrats des deux Villes d'Elbing & de Thorn lui ont fait par écrit des représentations pour réclamer les droits ainsi que la neutralité de la République de Pologne dont elles sont sujettes. Il leur a fait une réponse dans laquelle évitant toute discussion capitale sur le principal objet de la représentation de ces Magistrats, il s'est contenté de leur faire remarquer, que les ordres de l'Impératrice étoient formels sur ce point; que d'ailleurs l'intérêt propre du Roi & de la République de Pologne exigeoient de tels arrangemens; que les Villes de Thorn & d'Elbing y trouveroient